CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A VENDRE.

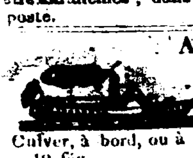

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Culver, à bord, ou à
10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR TRIESTE. (passage seulement.)
Le brick fin voilier, **WILLIAMS**, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons aménagemens, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 117
6 mars

A FRETER.
La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Leiderscloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à
JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
4 mars

POUR VERA-CRUZ.
La goëlette mexicaine **TITAN**, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
1 mars

POUR TAMPICO.
Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA**, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées par ce navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent sur le montant des droits. Pour le complément du fret, ou pour passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.
1 mars

POUR LIVERPOOL.
Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.
1 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe, **CRESCENT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Harvey. Pour fret de 3 à 400 balles de coton, s'adresser à
I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.
21 fév

POUR LA HAVANE.
Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **BELLA-ANITA**, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.
10 fév

POUR MARSEILLE.
Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John R. Butler, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton, ou passage (ayant de bons emménagemens), s'adresser au capitaine à bord, ou à
11 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BELIZE (Honduras.)
La goëlette **GLEANER**, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC, rue Royale, No. 104.
12 fév

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire **MARATON**, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à
J. OGDEN & Co. Rue du Canal, No. 72.
11 fév

POUR TAMPICO.
Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilége du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27
5 fév

A VENDRE OU A FRETER.
La barque **LOUISA**, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.
13 jan

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse.
11 janv

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jan B. DUPUY.

A LOUER.
La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser
15 fév T. NICOLET & Co.

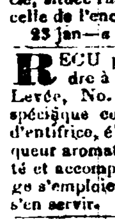

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 9ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.
23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

REÇU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co, rue de la Levée, No. 8—Baume prophylactique, anti-cholérique, spécifique contre le choléra, élixir odontalgique, poudre dentifrice, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quel usage s'emploient ces médicamens composés et la manière de s'en servir. 29 jan

AVIS—Attendu que Balthasar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1823, conjoinjement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 31ème. jour de janvier 1829 ; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubry Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 20ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

[L. S.] Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.
25 fév—30

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. Nouvelle-Orléans, 15 fév. 1834.
AVIS est par le présent donné que deux reçus en faveur de Mme. Poeyfarré, l'un daté du 12 juillet 1831 pour deux actions de mille piastres chaque, de la 1re. souscription, l'autre daté du 21 juin 1832, pour deux actions de cinq cent piastres chaque de la 2e. souscription, dans le fonds capital de cette institution, ont été perdus ou égarés et que la demande a été faite pour accorder les certificats auxquels les dits reçus donnent droit.
Par ordre de la direction.
17 fév SOMMEREAU, sec. pro-tem.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. Nouvelle-Orléans, 15 fév. 1834.
AVIS est par le présent donné que deux reçus en faveur de MM. Gordon; Forstall & Co., l'un daté du 12 juillet 1831, pour une action de mille piastres, de la 1re. souscription, l'autre daté du 21 juin 1832, pour deux actions de cinq cent piastres chaque, de la 2e. souscription, dans le capital de cette institution, ont été perdus ou égarés et que la demande a été faite pour accorder les certificats auxquels les dits reçus donnent droit.
Par ordre de la direction.
17 fév SOMMEREAU, sec. pro-tem.

[...] Samuel Hart. [...] —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
13 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de John Gourjon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toute autre personne que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. O'Dubigg, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.
13 mars W F C DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 11,076—*Louis Guérin contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au profit de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. F. Grima, notaire public, le 31 de mars prochain, à 10 heures du matin, dans le but mentionné dans la pétition, qu'en attendant tous les procédés judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, soient suspendus.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 26 de Février A. D. 1834.
27 fév—3, 30j P. LEBLANC, dep. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 11,077.—*François Guérin contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de F. Grima, notaire public, le 31 de mars prochain, à 16 heures du matin, dans le but mentionné dans la pétition, et qu'en attendant, tous les procédés judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, soient suspendus.
Par ordre de l'hon. Chs. Watts, juge de la dite cour, ce 26 février A. D. 1834. P. LE BLANC, dép. gref.
27 fév—3, 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No 7293—*Jn. Livingston vs. ses créanciers*—L'abandon de la cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Carles de Armas, notaire public, le 24ème. jour de mars courant, afin d'y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 12 mars 1834.
13 mars—3 F. BUISSON, dép gref.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Plaquemines—Succession de François Lafrance.—Avis est donné par les présentes aux créanciers de la dite succession et à toutes les personnes y intéressées, d'exposer leurs raisons, s'ils en ont, dans les dix jours qui suivent cette publication, pourquoi, les comptes des dettes et le tableau de partition et de distribution, de la dite succession présentés et entrés en la dite Cour des Preuves, pour la paroisse de Plaquemines, par l'exécuteur ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués en conséquence, et lui, déchargé de tout soin et de toute responsabilité.
Paroisse de Plaquemines, 4 mars 1834.
8 mars—3 G. LEONARD, juge.

MAGASIN DE NOUVEAUTES et Articles de Fantaisie, No. 28, rue St. Louis, près de la rue de Chartres, où l'on trouvera les articles suivants :
Chapeaux de feutre et castor fin: do. de soie, Peignes, Gants, Bretelles de gomme élastique, Cannes à épée et autres, Fouets et Cravaches, Tables et Corbeilles à ouvrage d'un goût nouveau; Cols d'alépine, de Gros de Naples et de satin, Gravures noires et coloriées d'un très joli choix, encadrées et en feuilles.
DE PLUS :
Vin de Château Laffitte; Longueville, Léoville, St. Julien, Champagne, Vins du Rhin. 17 jan—a

CAFE & CIGARRES DE LA HAVANE—175 sacs café vert de première qualité; 100 milles cigarres de différente description à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No 27
7 mars

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le 27 mars prochain, à midi, au café de William Jones, coin des rues de la Devanture et Jackson, dans la ville de Lafayette, les propriétés suivantes, partie de la succession de feu David Mullony :
Deux Terrains dans le faubourg Lafayette, désignés sur un plan particulier, comme le Nos. 2 et 3, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau & Chippewa, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes paralelles, et deux esclaves, Sam, âgé de 30 ans, et Ben, âgé de 25 ans.
Conditions: Payable moitié à 4 et moitié à 6 mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.
25 fév F. DUGUE, juge.

Magasins d'articles nouveaux de Paris.
Rue de Chartres, No. 182.
ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon, et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en perkale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqués, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitarres, et jolis miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai. 8 mars

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goëlette Gleaner, et à vendre par
JULES LE BLANC, rue Royale, No. 104
6 fév

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par
I. OGDEN & Co. Rue du Canal, No. 72.
11 fév

$25 DE RECOMPENSE.

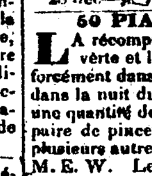

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe Payant en cassé, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.
M. WALTON
23 déc rue de la Douane, nos. 12 et 14.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.
F. GILLET & CO., *No. 57, rue de Chartres.*
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de
MARCHANDISES SECHES
Nouvelles, du printemps, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :
Belle mousseline française peinte; désindes français et anglais; fichus en gaze et mousseline de soie; gants fil d'Ecosse; coutil blanc et écru; toile grise; basin rayé pour pantalons; Basin piqué, blanc et en couleur; gingas de fil; mousselines à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée; ouvré de fil; un assortiment général de bas et demi bas; gants de soie, blancs et noirs; franges en coton et en soie pour rideaux; parapluies, crêpe rose, bleu et noir; voiles de crêpe noir; rubans à ceinture blanc et noir, do. en couleurs; voiles de bobinet blancs et noirs; bobinet uni et brodé; dentelle de fil; do. de bobinet; Nansouque, Percale blanche et en couleur; ouvré de Russie; mouchoirs imitation madras; soie à coudre noire, do. assortie, &c.
Marchandises Sèches du Nord.
[...]gas de coton; Cotonnades à carreaux 7-8 et 4-4; Co[...] épaisse et croisée; Coton blanc 7-8 et 4-4; Coton écru, Coutil à matelat et un superbe assortiment d'indiennes en couleur.
Aussi, ayant droit au drawback
1 boîte Pieldetussa;
2 caisses Mouchoirs indienne fond rouge;
5 do. Mouchoirs coton à carreaux;
5 do. Soie à coudre.
N. B.—Ils recevront par le premier navire de Belfast, un assortiment considérable de Toiles d'Irlande, qu'ils pourront vendre à des prix très modérés. 30 jan—3

L. S. BROCHE partant pour France dans les premiers jours d'avril, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles à qui il est dû de se présenter pour être soldées.
Il se charge des commissions qu'on voudra bien lui donner.
Nota. Il offre à vendre un assortiment de Marchandises de saison, à des prix modérés. 4 mars—5

A VENDRE par les soussignés: 100 sacs Café; 100 caisses Sucre blanc; 100,000 Cigarres 1ère. qualité, dernièrement arrivés par la goëlette Intrepide.
GARCIA, BUYO & CO, rue Ste. Anne, No. 54
4 m

BUREAU [...] COLLECTEUR.
[...] 20 février 1834.
ON recevra à ce [...] propositions cachetées jusqu'au 25 [...], pour provisions à fournir aux officiers non-commissionnés et aux marins du Revenue Cutter Ingham, pendant l'espace d'un an, à dater du 1er. avril prochain. Les rations pour le service du Cutter, sont les mêmes que celles allouées au service de la marine, et consistent dans les articles mentionnés, le tableau ci-après, savoir :

Jours de la semaine.		Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	Par semaine.
Graissé.	livre, onc.	1-4	—	—	—	1-4	—	—	1-2
Fromage.		—	—	2	—	—	4	—	6
Bœuf.	Livres de	11-4	—	1	—	11-4	—	—	31-2
Porc.		—	1	—	1	—	—	1	3
Farine.		1-2	—	—	—	1-2	—	—	1
Pain.	Onces de	14	14	14	14	14	14	14	98
Buerre.		—	—	—	—	—	2	—	2
Sucre.		1	1	1	1	1	1	1	7
Thé.		4 onces par semaine.							4
Pois.	demi pinte de	—	1	—	—	—	—	1	2
Riz.		—	—	—	1	—	1	—	2
Melasse.		—	—	—	—	—	1	—	1
Vinaigre.		—	—	—	—	—	—	1	1
Liqueurs.		1	1	1	1	1	1	1	7

Le nombre requis pendant l'année est estimé à neuf mille. Les propositions spécifieront le prix par ration, auquel le contracteur consentira à les délivrer, par telles quantités que de temps à autre on demandera qu'elles soient délivrées à bord du dit cutter à

Les rations devront être d'une qualité bonne et saine, et approuvées par le collecteur, et les différents articles formant la ration seront délivrés à bord du Cutter dans de bons et suffisans barils et le contenu sera marqué distinctement sur chacun. Il sera convenu que le contracteur s'obligera à fournir, sous un temps raisonnable toutes les fois qu'il sera requis par le capitaine du Cutter, avec l'approbation du collecteur (n'excédant pas l'un dans l'autre, un jour par chaque semaine) telle quantité de viande fraîche et de légumes, qui pourra être l'équivalente aux portions correspondantes de la ration allouée au service de marine.
20 fév—12,3ps MARTIN GORDON, collecteur.

AVIS.—Une loi incorporant une compagnie à l'effet d'améliorer le carré de la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, ayant passé à la dernière session de la législature et promulguée, la Direction donne avis que les livres de souscriptions seront ouverts Lundi prochain, 17 du courant, en l'étude de Mr. Félix de Armas, encoignure des rues Royale et St. Louis, depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. (Dimanches et fêtes exceptés.)

Le public est prié de prendre connaissance de la charte, dont les dispositions principales sont: que les acquisitions de terrains et constructions de maisons, indépendamment des autres pouvoirs donnés à la compagnie, seront faites dans les limites du carré proprement dit, savoir:—rue de la Levée, rue du Canal, partie est, rue des Remparts, côté sud, et rue de l'Esplanade, côté ouest.

Que les directeurs déclareront des dividendes tous les six mois, ou au moins tous les ans, sans pouvoir jamais les agglomérer au capital, ou feront savoir aux actionnaires les causes pour lesquelles il n'y aurait point eu de dividendes de réalisés.

Que le fonds capital de la dite compagnie n'excédera pas un million de piastres et ne pourra être moindre de cinquante mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque.

Que dès qu'il y aura cinquante mille piastres de souscrites, la compagnie sera réputée en opération.

Que le montant de la souscription est payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, le premier seulement endossé à la satisfaction de la direction.

Que la durée de la charte sera de vingt cinq ans, à moins que dix ans après la mise en opération, il ne plaise à une majorité des actionnaires de la dissoudre.

Que le montant de la souscription une fois rempli, les livres seront clos, sans qu'il y ait lieu à réduction du montant des actions.

J. F. CANONGE, H. R. DENIS, ALONZO MORPHY, ED. J. FORSTALL, F. GARDERE, N. O. LEBRETON, FELIX DE ARMAS, Directeurs.
13 mars.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES.
MONSIEUR & MADAME GRANET viennent d'ouvrir dans la ville de Bâton-Rouge, deux établissemens destinés à l'éducation des enfans des deux sexes.
L'instruction dans toutes ses branches, y est portée aussi loin que dans tout autre collège ou établissement de ce genre.

CONDITIONS :
DEMOISELLES.

Pensionnaires, y compris la musique ou le dessin,		$250	par an.
Demi-pensionnaires,	do.	200	do.
Externes,	do.	144	do.
Blanchissage,	do.	30	do.

JEUNES GENS.

Pensionnaires,	$200	par an.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes,	120	do.
Blanchissage,	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.
Conditions communes aux deux Etablissemens.
L'institution fournit aux élèves les plumes, le papier et l'encre.
Les livres, les ardoises, les frais de maladie, les leçons de langue Espagnole et les arts d'agrément se paient séparément.
Les parens sont libres de choisir leur médecin.
Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.
Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pos. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.
Les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.
Les demi-pensionnaires ont droit à tous les repas dans l'établissement, et doivent être rendus en classe à 7 heures du matin en Eté et à 8 heures en Hiver. Ils n'en sortent qu'après la classe du soir. Ils fournissent également 6 serviettes, 1 cuillère, 1 fourchette, un couteau, et un gobelet.
Dans le collège des jeunes gens, les externes doivent suivre les classes régulièrement de 8 heures à midi et de 1 heures et demie à 5 heures et demie du soir. Ceux qui viendront après l'heure marquée, trouveront la porte fermée. 28 fév

Compagnie des Architectes du 8ème. District de la Nouvelle-Orléans.
LES personnes qui désirent souscrire au fonds capital de la compagnie, sont prévenus que les livres de souscription sont maintenant ouverts en la maison de Banque de "*l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,*" où ils demeureront ouverts pendant trente jours.
Les souscripteurs devront payer un dixième en souscrivant.
P. R. Colsson. Manue Jacobs.
Joseph Pilié, Pierre Soulé.
Fred. Buisson, Jh. Laurent.
J. J. Mercier. *Commissaires.*
Extrait de l'Acte d'Incorporation.
SECT. 2. *Il est de plus décrété* que le Capital de la dite Corporation ne devra pas excéder Deux cent mille piastres, divisé en actions de cinquante piastres chaque, lesquelles pourront être transférées de toute manière qui pourra être fixée par les réglemens et ordonnances de la dite Corporation. 20 fév—10,2ps

Société d'Agriculture de la Louisiane.
LA direction de cette Société désire trouver une personne capable de diriger les travaux et l'administration d'une ferme modèle, et assez versée en Agriculture et dans les sciences-y-relatives pour conduire les expériences, en noter les résultats, et en général, s'occuper de tout ce qui se rattache au but principal de la Société.
Les personnes qui désireraient cet emploi, voudront bien faire connaître leurs noms et recommandations par une lettre adressée au soussigné, rue Royale, No. 53.
10 fév E. ROUSSEAU, secrétaire.

REÇU par le Chester venant du Havre, et à vendre par le soussigné : 4 caisses Eau de vie de Dantzic; 1 do. crême de thé; 3 do. sirop de groseilles, 1 do. crême de framboises; 1 do. crême de rose; 2 do. crême de noyau Phalzburg; 1 do. crême de cachou; 1 do. huile de Rhum; 1 do. de kirsh; 1 do. marasquin, No. 1; 54 pots gelée de groseilles, coings et prunes; 90 do. fraises, pêches, et abricots, 1 caisse conserves de Colin, telles que: saumon, dindes, poulard, faisans, jambon, alloettes, &c., puis encore des petits pois, des pointes d'asperges, des champignons &c.
J. E. LOREILHE, encoig. Bourbon & Douane.
13 mars

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par
JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
5 fév

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régistre des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi, 18 mars prochain, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les terrains ci-après décrits, savoir :

1°. 5 Terrains situés au faubourg Livaudais, au-dessus de cette ville et désignés par les lettres K. L. M. N. O. sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les dits terrains attenant l'un à l'autre, et formant le bloc compris entre les rues Second, Third et Levée, et le fleuve Mississipi, le tout mesurant 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second, 225 pieds de face à la rue Third, 225 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée et 225 pieds de face au fleuve, ensemble les droits de batture.
Conditions : $2842, 68 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2°. Trois ILETS au faubourg Livaudais, désignés sur le plan ci-dessus mentionné, par les Nos. 117, 149 et 150. L'Ilet No. 117 est borné par les rues Seventh, Eighth, Apollo et Bacchus, et mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. L'Ilet No. 149 est borné par les rues St. David, Seventh, St. Patrick et la propriété de M. Lassise et mesure 185 pieds de face à la rue St. David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick. L'Ilet No. 150 est borné par les rues Sixth, Seventh, St. Patrick et St. David, et mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue Seventh, 250 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.
Conditions ; Ces trois ilets seront vendus en bloc, payables $372 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Trois Terrains situés au faubourg des Religieuses au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 44, 45 et 46, dans l'ilet No. 3. Les lots Nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin Ste. Marie, sur 90 pieds de profondeur. Le lot No. 46, a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew, sur 93 pieds, 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 43 et 92 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 47, 48 et 49 et 30 pieds dans la profondeur.
Conditions · Ces trois Terrains seront vendus en bloc, payables $275 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

4°. La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Annonciation et formant une des encoignures des rues des Magasins et Richard, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une portion de face à la rue Richard et 20 pieds 3 pouces de face au chemin Félicité et 58 pieds 2 pouces de large dans la profondeur, qui est la plus courte profondeur, du chemin Félicité.

5°. La moitié indivise de cinq terrains situés au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10, de l'ilet No. 60, borné par les rues des Magasins; Oranger, Colisée, Félicité et Richard.
Les lots Nos. 2 et 3, attenant l'un à l'autre et ont chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 6, ayant 80 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues rues Colisée et Oranger et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.
Le lot No. 10, mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 90 pieds dans le fond sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

6°. La moitié indivise de deux lots de terre au faubourg Lafayette, et désigné par les Nos. 13 et 36.
Le lot No. 13, mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.
Le lot No. 36 mesure 41 pieds 3 pieds de face à la rue Jersey, et 41 pieds dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face au chemin St-Andrew.

7°. La moitié indivise d'un ilet de terre désigné par le No. 6, au faubourg Lafayette. Le dit ilet mesure 150 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 pieds de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue des Magasins, jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, ensuite 150 pieds de face à la rue Joséphine, jusqu'à l'intersection de la rue des Peupliers, ensuite 300 pieds de face sur cette rue, à l'endroit où il commence.

8°. Quatre terrains au faubourg Dolord, désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 321 sur le plan des terrains vendus par la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les lots Nos. 127 et 128 mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Julie, le lot No. 127 ayant une profondeur de 106 pieds du côté de la rue du Cirque, et 116 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 128, ayant 116 pieds de profondeur du côté de la rue du Cirque, et 125 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 329 ayant 50 pieds de face à *Covington Landing*, sur une profondeur de 199 pieds du côté de la rue Hercule et de 196 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 331 ayant 25 pieds de face à *Pensacola landing*, sur une profondeur de 196 pieds du côté de la rue Hercule et de 184 pieds du côté opposé.

9°. Un morceau de terre ayant 5 acres situé à Spring Hill dans le comté de la Mobile, dans l'Etat de l'Alabama, désigné par le lot No. 32, en Township 4 Range 2 West Stect 13

10°. Deux lots de terre au Brassoria Texas, désigné par les Nos. 7 et 8 dans le bloc No. 4, mesurant 20 vases sur 40.

11°. Deux terrains situés au faubourg des Religieuses audessus de cette ville désignés par les lots Nos. 38 et 39 de l'ilet No. 3. Le lot No. 38 ayant 30 pieds 5 lignes de fec au chemin St-Andrew sur 99 pieds 5 lignes de profondeur d'un côté et 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur. Le lot No. 39 ayant 30 pieds 5 pouces de face au chemin St-Andrew sur 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur d'un côté et 96 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur.

12°. Deux terrains situés au faubourg Saulet, audessus de cette ville désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 24, ayant chacue 29 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.
Conditions : $495 50-100 comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

13°. Un morceau de terre situé sur la batture en face du faubourg Lafayette audessus de cette ville, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q sur le plan original du dit faubourg ; le dit morceau de terre ayant 20 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'au fleuve, borné audessus par l'autre partie du lot Q et audessous par le lot marqué P.

14°. Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 78. Le lot No. 6, (mesure française 60 pieds face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur ; le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de face à la dernière.

15°. Un terrain situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, audessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet No. 20, dit faubourg, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Orange, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de la vente : Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. A l'exception du terrain dernièrement décrit, situé au faubourg Lacourse ou Annonciation payable comme suit: $1675, avec intérêt et frais payables comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, régister
N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire.—*David Shields contre ses créanciers.*—A la demande de M. C. McMillen, avocat du demandeur et sur les preuves données que l'avis ordinaire n'a pas été publié, touchant l'ordre émané dans cette affaire, le 27 de janvier dernier; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de B. W. Miller, notaire public, le lundi, 24 de mars prochain, afin de délibérer dans l'affaire du demandeur, et pendant ce temps-là toutes poursuites judiciaires contre sa personne et contre ses propriétés seront suspendues. Thomas N. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absents. Extrait des minutes.
(Signé) P. LE BLANC, dép. gref.
20 fév—6,3ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7287—*Joseph St-Amand & a. l. contre ses créanciers*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu à l'étude de M. Théodore Sheghere, notaire public, lundi 24 mars courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.
12 mars—3 F. BUISSON, dép gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7281—*Théodore Lassalt contre ses créanciers*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable aura lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, lundi, 24 mars courant, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pendant ce temps poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour,
12 mars—3 P. A. GUYOL, greffier.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.
WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.
300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché.
28 février

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. A. Lemoyne vs. Raphal.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge [...] de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, [...] 20 mars 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure [...] Chartres et St. Louis, 1 cheval rouge et 1 cheval [...], saisis dans cette affaire. Conditions: Comptant.
8 mars B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 20 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, un bois de lit, un bureau, un sofa, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre Mlle. C. Eldridge et madame Butler.
Conditions de la vente : Comptant.
8 mars B. BEAUREGARD, marshal

M. et Mme. Roach vs. Richard Walsh.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 mars courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, 1 fusil, 3 chaises, un lit de plumes, 1 lavabo, 1 baril de beurre, saisis dans cette affaire.
Conditions ; Comptant.
8 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la goëlette Energy, le capit. et propriétaire.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 10 avril 1834, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Energy, les agrès et appuraux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente : Comptant.
10 mars B. BEAUREGARD, marshal

Samuel Lockeu vs. H. Thistle.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 21 de mars 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval gris, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente : Comptant.
10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Wagner vs. Eldridge.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le mercredi 19 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, un bois de lit et un bureau, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente : comptant.
10 mars B. BEAUREGARD, marshal

Le maire, alderman vs. Boise Riche & Gaillaume.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 19 de mars, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Amour et Union, une quantité de liqueurs, un comptoir et étagère, 7 caraffes, une quantité de savon et le contenu du magasin de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Jean Guillot vs. Charlotte Bonfay & Gentil.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 8 avril 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des [...] Chartres, à midi, un certain lot de [...] Jean, en face du pont, mesurant 20 pieds de face au dit bayou, sur 120 pieds de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner 30 pieds de large sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.
7 mars B. BEAUREGARD, marshal

Thomas & Soulet vs. M. et Mme. Larieux; Bordères Frères vs. les mêmes; F. Philippe vs. les mêmes; Mérantine Morin vs. les mêmes.
EN vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 8 avril 1834, à midi,
Un certain lot de terre si né au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues de Craps et Grands Hommes, mesurant 50 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les dites affaires.
Conditions : Comptant.
7 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Timothy Donellan *contre* Thomas Nash.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 24 de mars, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, en face de la rue Madison, les articles suivans : 16 chaises, 5 bois de lit, et divers autres articles; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
13 mars B. BEAUREGARD, marshal

Joseph Pilié vs. Timothy Bull.
EN vertu de deux ordres de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 14 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau nommé le Rambler, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions de la vente : comptant.
14 mars B. BEAUREGARD, marshall

LE soussigné se disposant à partir pour France sous peu, prie ceux auxquels il peut devoir, de lui présenter leurs comptes, et aussi ceux qui lui doivent de vouloir bien le solder sans délai.
Il offre à vendre, à bon compte, les articles suivants, d'importation récente.
Une riche collection de très belles Pendules dans les plus nouveaux genres; superbe Candelabres bronze et dorés de trois à six lumières; Lampes à suspension en bronze de 5, 6 et 3 lumières; Lampes à cheminées, nouveau genre, à 6 & 12 lumières; très beaux Lustres et demi-lustres dorés et en cristal; grande collection de Tableaux de divers genres, cadres riches et du dernier goût; assortiment considérable de Glaces françaises, de 26 à 70 pouces de hauteur, richement encadrées.
Vases en porcelaine et en bronze très élégants, de formes et dimensions variées.
Grand services complet de porcelaine blanche.
" " " " dorés.
" " " " à fleurs.
" " " " à filet bleu émaillé.
" " " " à thé et à déjeuner, décors comme ci-dessus.
Grand assortiment de plaqué d'argent, consistant principalement en Porte-Liqueur, do. en boîte, Porte-Huilier; Salières Bouts de Table; Sucriers; Pince à Sucre, Plateaux à pain; Candelabres de 2 à 5 branches; Flambeaux de 6 à 14 pouces de haut, do. à verine, do. à Bouillotte; Bougeoirs à huile ronds et carrés.
Ornement doré pour croisée.
Deux très beaux Services à thé en porcelaine, très riches décors; Corbeilles en porcelaine de tout genre et formes.
Guéridons à glace pour dessert, do. en bronze et dorés, à plateaux pour fruits; Porte liqueur en bonze et dorés; Caffetières à filtre, d'un nouveau genre.
Très beaux Services de table en cristal taillé, do. ordinaire.
Table de centre à dessus de marbre; Lavabo fermant, garniture dorée, do. ordinaire; Toilettes; Tables à ouvrage; Pupitres à musique, petits Guéridons, Corbeilles de mariage, &c. VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de la Louisiane,
14 février

TAUX DES ECHANGES de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Lettres de Change sur les villes du nord à 60 jours, à 2 pour cent d'escompte; do. d'Angleterre, do. 1 pour 100 do.
A vendre—Checks à vue sur New-York et Philadelphie à 1 pour 100 prime; do. à 75 jours de date, do. 1 pour 100 d'escompte.
Lettres de change sur l'Angleterre, à 60 jours, à 1 pour 100 prem. 28 fév

BOTTES FRANCAISES.
LE soussigné vient de recevoir un assortiment de bottes françaises, brodequins, souliers, pantoufles, &c., et de plus, des brodequins légers et des escarpins pour enfans, qu'il offre à vendre à bon marché par douzaine ou par paire. J. C. AYER,
Rue de la Vieille-Levée, près des Magasins Bleus, No. 40. 5 mars

MAGASIN DE VOITURE.
Rue de la Douane, No. 12 et No. 14.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Constbrook et d'autres arrivages, 14 carosses, divers barrouches et plusieurs cabriolets, &c.
En magasin un assortiment complet de voitures, et superbes voitures à 4 chevaux et les harnais à vendre à bon marché.
7 mars M. WALTON.

AVIS—Le public est averti de ne pas négocier un billet tiré par le soussigné, en faveur de T. G. Joana, de la somme de cent vingt piastres, en date du 17 février 1834, à trente jours. Le dit billet ayant été donné en paiement d'un cheval noir que j'ai acheté sous la garantie qu'il était sans défauts, à un *individu* qui signe son nom DANIEL BROWN.
11 mars—10 AUGUSTIN LARA.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 10 de mars, ou plus tôt à la Banque de la Compagnie de Banque et Canal, cinq piastres par action, cinquième vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par la 9ème. section de la Charte, les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, ou dans les dix jours suivants, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens déjà effectués.
Par ordre de la Direction,
25 fév L. F. GENERES, secrétaire

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu à l'encan, le jeudi, 20 mars 1834, au magasin du quartier maitre des Etats-Unis, rue St. Louis, Numéro 83, une grande quantité de vêtements militaires, en très-bon état et de bonne qualité. La vente aura lieu en conséquence du nouveau changement d'uniforme de l'armée. Les habitants peuvent acheter ces vêtements pour leurs esclaves, ils sont d'une qualité supérieure à ce qui leur est ordinairement offert dans ce genre : ces vêtements à vendre consistent en habits, gilets ronds, pantalons, bonnets, couvertures, souliers cols, &c.
Conditions de la vente : Comptant. 14 fév

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un jugement rendu par l'hon. Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Céleste Destréhan, épouse de Prosper Marigny, vs. Prosper Marigny son mari, et pour opérer la liquidation de la communauté qui a existé entre les époux, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le lundi, 31 mars prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :
Une HABITATION située sur la rive droite du fleuve à un mille et demi au-dessous du Ferry de la Nouvelle-Orléans, bornée par en haut par l'habitation de M. Furcy Verret, et par en bas par celle de M. Pre. Cazelar, divisée comme suit :
22 Lots d'un arpent de face au fleuve; 1 do. de 3 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent ; 1 do. de 2 3-3 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent ; ces 24 lots ont chacun la profondeur de 40 arpens. Un lot en arrière des précédents et courant en profondeur jusqu'au bayou Villars, conformément à un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.
Une portion de terre formant l'angle des rues de la Victoire et Champs Elysées, divisée en 7 lots, 6 fesant face au Rail-Road, le 7ème. fesant face à la rue de la Victoire, conformément à un autre plan dressé par l'arpenteur susnommé.
13 ESCLAVES.—*Nègres.*—Hiram, âgé de 26 ans ; Caleb, de 26 ans; Anthony, de 26 ans; Greenburry, de 27 ans; Louis, de 20 ans; Zénon, de 18 ans; James, de 11 ans.—*Négresses.*—Amélie et ses 3 enfans; Charlotte et son enfant ; Frosine et son enfant Henriette, Louise, 13 ans.
Conditions · 1, 2, et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pour les lots d'habitation seront passés chez H. H. Pedesclaux, not. pub., ceux résultant de la vente des terrains et des esclaves seront passés chez Joseph Cuvilier, aussi notaire public, le tout aux frais des acquéreurs. 7 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi, 12 avril, à midi, l'esclave PETER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, fesant partie des biens abandonnés par Roudez & Gouville à leurs créanciers.
Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

PAR TRICOU & CANONGE & J. DOMINGON.
IL sera vendu le jeudi, 10 avril prochain, et les jours suivans, à midi, à la Bourse Hewlett,
La propriété de M Louis Bouligny, sur la rive gauche du fleuve, à une lieue audessus de la Nouvelle-Orléans.
Cette propriété sera divisée en lots d'après un plan dressé par M. Zimpel, député voyer, et qui sera déposé à la Bourse, avant la vente. La proximité de la ville et les avantages qu'offre cette situation à l'établissement des briqueteries, des chantiers à bois, des moulins à scies et le chemin à coulisses de Carolton qui traverse cette propriété, mérite d'attirer l'attention des spéculateurs.
Les lots de terre de face seront vendus, avec tous les droits de batture, sans réserver aucune.
Les acheteurs auront droits à la jouissance immédiate des rues indiquées au plan dans toute la profondeur, jusqu'à et y compris le chemin à coulisses de Carrollton.
Quant à cette partie de l'habitation qui se trouve au delà du dit chemin, les rues ne seront ouvertes et livrées qu'autant et à mesure qu'un lot au moins aura été vendu dans chaque ilet.
Conditions : Un dixième à 6 mois, un dixième à un an, avec billets endossés à satisfaction, domiciliés à la Nelle-Orléans, avec hypothèque et en y ajoutant l'intérêt à raison de six pour cent par an, et la balance en huit termes égaux, à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans, avec billets seulement à l'ordre du vendeur, domiciliés à la Nouvelle-Orléans, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à 6 pour cent par an, lequel intérêt devra être ajouté aux billets à souscrire.
CINQUANTE TETES D'ESCLAVES de choix et à talens, tels que maçons, forgerons, mécaniciens, charpentiers, vendeurs, cochers, et domestiques de maison.
Conditions : Un et deux ans, avec billets endossés à satisfaction domiciliés à la Nouvelle-Orléans et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'habitation offerte en vente se trouve grévée de certaines hypothèques, dont la main levée paraît ne pouvoir s'opérer immédiatement ; le vendeur consent et les acquéreurs seront obligés de déposer au bureau et entre les mains du notaire, qui passera les ventes, tous les billets à fournir en paiement, lesquels billets montant d'iceux resteront ainsi en dépôt jusqu'à radiation des dites hypothèques.
Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs se feront mettre en possession par Zimpel, député voyer, à leur frais.
Les acquéreurs seront tenus d'avoir à signer les ventes et à fournir leurs obligations, dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, et faute par eux de le faire, le vendeur aura droit de reprendre les lots vendus et de les exposer à l'encan après 10 jours d'avis, à la folle enchère des dits acquéreurs. 13 mars

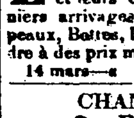

CHAPEAUX
SOULIERS & BOTTES.
A L'ENSEIGNE DES
DEUX BOTTES D'OR,
Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

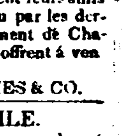

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et leurs connaissances, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment de Chapeaux, Bottes, Brodequins et Souliers, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés en gros et en tail.
14 mars—a WM. HOLMES & CO.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

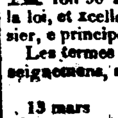

F. ORIOL & CO., ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis en particulier qu'ils ont transporté leur Pharmacie à la rue Condé, No. 31, vis-à-vis la rue de Madison, propriété du Dr. Formento. 25 fév

A VENDRE—Le nègre de valeur Austin, âgé d'environ 30 ans, garanti des vices et maladies prévus par la loi, et excellent sujet, très intelligent, charpentier, menuisier, et principalement charron.
Les termes sont très favorables. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
H. BONNABEL & FRERES, faubourg Ste. Marie.
13 mars

DROGUES FRAICHES, produits, chimiques, sangsues de choix, &c., en débarquement,
13 mars H. BONNABEL & FRERES.

LES soussignés offrent à vendre : 500 livres de Salsepareille; 5 barils de Miel blanc; 15 caisses de Fruits de la Havane; 10 do. de Cantôn; 6 do. Sirop de calebasse; 2 do. Prunes en boîtes et en jarres; 4 do. Gomme arabique; 2 barils Graines d'oiseau; 100 caisses Sirops assortis; 200 do. do. de Limon; 100 do. do. Naturel; Peppermint en barils et par gallon; Stoughton's Bitters do.
H. BONNABEL & FRERES, pharmaciens, rue Tchoupitoulas.
13 m

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.
LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira des ouvrages en fer, des fontes de cuivre et fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patronizer.
J. F. OSBORN.
N B Il a maintenant en main : 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. 17 déc

A LOUER OU A VENDRE.
UNE négresse blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière avec son fils âgé de 11 ans, domestique de maison; 1 negre âgé de 21-ans, bucheron et charretier. S'adresser à
Chs. HATREL, rue de Chartres, No. 123.
21 fév

A VENDRE par le soussigné, les propriétés de valeur suivantes :
1° Un TERRAIN situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, joignant d'un côté la banque de "Association Consolidée, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Toulouse; sur une profondeur de 117 pieds, le tout mesure française, sur lequel terrain se trouve une maison en briques à étage, consistant en un magasin, porte cochère, corridor et cour pavée en dalles, écurie remise, grenier à fourrage, cuisine et chambre basse. Au premier étage 4 beaux appartements, cabinets dépense, galerie communiquant à 3 chambres au-dessus de la cuisine.
2° Un TERRAIN situé également rue Toulouse entre celles Bourbon et Dauphine, No. 23, mesurant 25 pieds de face à la susdite rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure française, sur lequel terrain se trouve une maison bâtie de briques entre poteaux, contenant un petit magasin et une chambre sur la rue, chambre de derrière, galerie, cuisine et plusieurs logements à domestiques.
3° Un Lot de Terre situé dans la paroisse St. Bernard, à 5 milles au-dessous de la ville, ayant 1 arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné par les propriétés de MM. Duboache et J. Chalaron. C. HATREL,
1 fév rue de Chartres, No. 123.

200 BARILS Whiskey rectifié; 100 barils do. ordinaire; 100 do. Pommes sèches; 20 do. Genièvre; 50 barillets de Beurre; 50 barils Harengs; 10 do. Eau-de-vie de Pêche; 50 sacs Avoine, [...] par ORAIN & [...]
10 mars rue de la Nouvelle-Levée [...]